

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°48 du 9 novembre 2012

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

au décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2012 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques (articles 2., 3. II. 3° à 6° et 8°, III., 15., 19. à 20.).

Du 31 octobre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM au décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2012 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques (articles 2., 3. II. 3° à 6° et 8°, III., 15., 19. à 20.).

Du 31 octobre 2012

NOR B C R R 1 0 0 9 7 7 2 Z

Texte modifié :

Décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2012 (JO n° 272 du 24 novembre 2011, texte n° 49 ; signalé au BOC 46/2012).

Référence de publication : Signalé au BOC 48/2012.

Le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 est modifié comme suit :

Dans l'en-tête du texte. Date de signature.

Au lieu de :

« Du 22 novembre 2012 » ;

Lire :

« Du 22 novembre 2011 ».